

DATE DE CONVOCATION

5 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

5 décembre 2023

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 25

ABSENTS : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L’an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme MANTRAND, M. COURTOT, Mme JANCEK, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, Mme DEMBRI COHEN, Mme READ

REPRESENTES :

- M. RICHARD par M. LEPRETRE
- Mme BIGAY par M. SEGUIER
- M. LANGLOIS par M. CAMARD
- M. SENNEUR par Mme KARM
- Mme RIVIERE par M. CHOLET
- Mme URBAIN par Mme RAULT
- M. GIBERT par Mme JANCEK
- M. FALCHETTO par Mme DEMBRI COHEN

ABSENTS : Mme ALLIX, M. DEVERS, Mme GERET MAGNE, M. ALIOUANE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de Commerce et notamment ses articles L210-2, L225-1 et suivants, L.225-17, L228-23 et L228-24 ;

VU les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Citallia dans leur version approuvée par délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 24 juin 2022 et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 8 juillet 2022 ;

VU les statuts de la SPL Citallia modifiés par l’AGE du 23 octobre 2023 permettant d’adapter le mode de gouvernance de la SPL Citallia en créant une Assemblée Spéciale autorisant le regroupement des Collectivités Territoriales ayant une participation réduite au capital de la SPL ;

CONSIDERANT l’acquisition des actions de la SPL Citallia par la commune de Maule ;

CONSIDERANT que l’ajout de l’article 26 des statuts de la SPL Citallia nécessite de désigner un représentant à l’Assemblée Spéciale de la SPL Citallia afin d’avoir une représentativité de la Ville de Maule au sein de ladite Assemblée ;

ENTENDU l’exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, premier adjoint du Maire empêché, Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DESIGNE** Olivier LEPRETRE comme représentant de la Ville de Maule dans les instances de la SPL Citallia

Jean-Christophe SEGUIER

Secrétaire de séance



Pour le Maire, empêché

Olivier LEPRETRE
Premier adjoint au Maire